
Annnonce de location ou sous-location d'hébergement de brève durée

Loueur

Raison sociale : _____

Nom et prénom : _____

Adresse du bien loué : _____

Personnes hébergées

Nom	Prénom	Date d'arrivée (jj.mm.aaaa)	Date de départ (jj.mm.aaaa)	Remarque

Formulaire à retourner **au plus tard le 10 du mois suivant** à info@froideville.ch ou à Administration communale, rue du Village 16, 1055 Froideville.

Le loueur atteste avoir rempli avec exactitude le présent formulaire.

Lieu et date

Signature du loueur

Art. 74c LEAE - Obligations du loueur :

² En particulier, le loueur fournira l'avis donné au bailleur et prescrit par l'article 262 CO, ainsi que toute information utile sur le respect du délai et des exigences posées par l'article 15, alinéa 2 RLPPPL.

³ Le loueur tient un registre permettant le contrôle des personnes hébergées (copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport) et mentionnant les périodes précises d'hébergement (dates d'arrivée et de départ).

⁴ Le loueur remet chaque mois une copie du registre prévu à l'alinéa 3 à l'autorité communale compétente. Pour le surplus, le règlement fixe les modalités.